

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021

L'An deux mil vingt et un, le dix juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Mille club en raison de la lutte contre la propagation du virus covid 19, sous la présidence de Gilles COLMANT, Maire.

Etaient présents : Gilles COLMANT, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, François BROCHET, Caroline FOURMANOIR, Chantal BERGANDY, Michaël RUBENS, Virginie GUESDON, Alain FORESTIER, Charles GARNIER, Philippe ALLEMBACH, Arnaud SIMONET, Marie-Thérèse RIVIERE.

Absents excusés : Jean Henri BORENTIN donne pouvoir à Arnaud SIMONET, Eric DUCREAU donne pouvoir à Alain FORESTIER.

François BROCHET est désigné secrétaire de séance.

Alain FORESTIER revient sur le compte rendu de la séance du 06 mai 2021, il indique que le pont de Viron se situe entre Vernelle et la commune d'Ocquerre. Les modifications seront apportées et le compte rendu sera adopté lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire reparle des détecteurs de CO2 au sein de l'école, il n'en voit pas l'utilité immédiate étant donné que les salles de classes sont spacieuses et dotées d'une grande hauteur sous plafond. Les membres du conseil municipal désirent que ce point soit étudié afin qu'une décision définitive soit prise sur le sujet. Ce dossier sera donc mis à l'ordre du jour lors de la prochaine séance.

Monsieur le Maire a pris note des demandes de modifications de Philippe ALLEMBACH dans le compte rendu de la séance du 06 mai dernier, mais ne souhaite pas les intégrer car il s'agissait simplement d'une information et non pas d'un point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : création d'un réseau d'eau mitigé au sein de l'école du Mail Fleuri. Le conseil municipal est favorable.

1) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL C1

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de créer un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial C1 pour une durée de 32 heures annualisées, à temps non complet, en raison du départ à la retraite d'un membre du personnel de la commune de May-en-Multien, à compter du 1^{er} septembre 2021.

Francine Thiery ajoute qu'il convient de revoir la cohérence des missions confiées aux agents. Ce départ à la retraite permettra également d'étudier s'il y a des possibilités d'économie sur la masse salariale. Elle ajoute que ce poste est susceptible d'évoluer sur un volume d'heures plus conséquent.

L'avis de poste à pourvoir sera publié sur le site de Pôle Emploi et la page facebook de la mairie.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil municipal de l'autoriser à créer un poste d'Adjoint Technique.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR
ET 1 ABSTENTION**

2) CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS "RESTAURATION SCOLAIRE" - ANNEE 2021 / 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y avait lieu de renouveler le marché concernant la préparation et livraison de repas destinés à la restauration scolaire qui arrive à son terme.

Un appel d'offres de « marché à procédure adaptée » a donc été lancé et trois offres ont été reçues : Convivio, Les Petits Gastronomes et Api Restauration.

Après ouverture des plis par le Comité Technique d'attribution des marchés publics, qui s'est réuni le samedi 05 juin 2021, et l'application des critères de sélection pour le choix du prestataire, le Comité a retenu l'offre de la société API RESTAURATION. Celle-ci propose un repas au prix de 2,73 € TTC.

Le Maire présente ensuite la synthèse d'étude de la proposition retenue et sollicite l'avis des membres du conseil municipal pour valider ce choix.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

3) ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE RAVALEMENT

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une demande de prime de ravalement faite par Monsieur et Madame BOUCHER. Il rappelle que celle-ci peut être attribuée 2 fois par an pour un montant de 750 €.

Il propose donc aux membres du conseil municipal de leur accorder la prime de ravalement au titre de l'année 2021.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire indique que la commune a participé à hauteur de 2 primes de ravalement pour l'année 2021 et ne peut donc plus en attribuer pour cette année.

Marie-Thérèse RIVIERE suggère de revoir les critères d'attribution de cette prime lors d'un prochain conseil.

4) PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ACHAT D'UN ORDINATEUR AU SEIN DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de séance du 08 avril 2021, il avait été décidé de participer financièrement à l'achat d'un nouvel ordinateur pour la bibliothèque municipale de May en Multien, à hauteur de 400 €.

Les bénévoles de la bibliothèque ont fait part d'un devis s'élevant à 641 euros. Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de verser la dite somme à la bibliothèque municipale.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

5) DESIGNATION DE 3 PROPRIETAIRES POUR SIEGER AU BUREAU DE L'AFR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le mandat des membres du bureau de l'A.F.R. de May-en-Multien (Association Foncière de Remembrement) est terminé. La Chambre d'Agriculture a désigné 3 propriétaires pour siéger au sein du Bureau, à savoir : Madame Agathe GARNIER, Monsieur Pascal MEHEUT et Monsieur Jean-Paul GARNIER.

Le Conseil Municipal doit également nommer trois propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement de la commune pour siéger à l'A.F.R.. Monsieur le Maire propose de désigner :

- Monsieur Alain BOURGEOIS,
- Monsieur Gérard LEMAURE,
- Monsieur Gérald DUWER.

Il demande donc aux membres du Conseil Municipal de valider la désignations de ces trois personnes propriétaires.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

6) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU REGISTRE D'ETAT CIVIL 1953 - 1972

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de restaurer le registre d'Etat Civil des années 1953 à 1972. A ce titre, il souhaite soumettre une demande de subvention, à hauteur de 50%, auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour la restauration du registre d'Etat Civil.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

7) CRÉATION D'UN RESEAU D'EAU MITIGÉ AU SEIN DE L'ECOLE DU MAIL FLEURI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite créer un réseau d'eau mitigé au sein de l'école du Mail Fleuri, adapté aux besoins des enfants.

A ce titre, deux devis ont été réalisés auprès de la société GUILLO pour un montant de 3 604,80 € et la société ALLARD pour un montant de 5 114,45 €.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de choisir la prestation la moins onéreuse et l'autoriser à signer le devis avec la société GUILLO.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire indique que les travaux seront effectués pendant les vacances estivales.

*** INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ A la demande de Philippe ALLEMBACH, Monsieur le Maire annonce la situation budgétaire de la commune au 9 juin 2021 :

- Fonctionnement :	Dépenses = 228 031,11 €	- Recettes = 134 556,64 €
- Investissement :	Dépenses = 5 722,15 €	- Recettes = 13 914,10 €

➤ Travaux en cours : en attente des subventions si accord. Un vitrail de remplacement à l'église a été mis en place et l'assurance prend en charge les réparations.

➤ Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022 sur la commune. Virginie GUESDON est chargée du dossier.

➤ Le projet de socle numérique (tableau interactif) pour l'école du Mail Fleuri a été retenu.

➤ Philippe ALLEMBACH demande à ce que le code de l'éducation nationale soit respecté en ne nommant qu'un seul Elu de la commune, en plus du Maire, pour participer au conseil d'école. Monsieur le Maire répond que les conseils d'école se sont toujours déroulés en la présence de plusieurs Elus en toute objectivité pour l'école.

Philippe ALLEMBACH poursuit que Monsieur le Maire ayant refusé la dérogation de sa petite fille, insiste pour que le règlement de conseil d'école soit également appliqué.

Francine THIERY fait alors un point sur la demande de dérogation scolaire en question. Elle explique qu'il s'agissait d'un enfant de moins de trois ans et que M. le Maire a pris cette décision commune avec ses adjoints. Les motifs du refus ont été notifiés à la famille. Francine THIERY informe donc les membres du conseil de ces motifs :

- l'enfant n'a pas trois ans au 31 décembre 2021,
- accueillir cette enfant impliquerait d'accueillir tous les enfants du village de moins de 3 ans,
- la commune ne maîtrise pas l'arrivée de nouvelles familles pendant la période estivale,
- un lotissement est en cours de réalisation,
- les enfants de deux ans et demi ne comptent pas dans les effectifs en termes de carte scolaire,

- l'accueil d'un seul enfant en « toute petite section » n'a pas de sens. L'accueil d'un groupe d'enfants de moins de trois ans constitue un accueil spécifique nécessitant des moyens humains (une ATSEM dédiée aux TPS) et matériels que la commune ne peut pas mettre à disposition et impliquerait un 3^{ème} niveau dans la même classe. L'accueil des tous petits doit être prévu dans le projet pédagogique de l'école.
- il est important également de veiller à la sécurité affective de l'enfant qui a un besoin réel de maternage.

Philippe ALLEMBACH déplore ce refus car des places sont disponibles.

Francine THIERY termine sur le fait que cette décision n'a pas été facile à prendre et que ça ne remet pas en question les réelles capacités de cet enfant à entrer à l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le secrétaire de séance
François BROCHET



Le Maire
Gilles COLMANT

